

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2013

ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 654)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 14

présenté par
M. Tardy

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 12, substituer aux mots :

« sans fil à internet »

le mot :

« wifi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

l'appellation Wifi désigne cette technologie particulière. La dénomination « accès sans fil à internet » est porteuse de confusion car il existe d'autres technologies que le WIFI pour accéder à internet sans fil (technologies de téléphonie mobile de 3^e et 4^e génération, Wimax, bluetooth...).